#### AR Prefecture

006-210600599-20221208-DEL2022\_136TER-DE Reçu le 09/12/2022



## **VILLE D'EZE**

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

### ARRONDISSEMENT DE NICE

Délibération n°2022 136

8 décembre 2022

#### MAIRIE D'EZE

OBJET :
Concours
Illuminations et
crèches de Noël

# RAPPORTEUR : Monsieur le maire

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de présents 14

Nombre de votants 17

# **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES**

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

**Présents**: M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMI – Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Patricia PONTIS – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Claudine TURRINI – M. Ghassan ANDRAOS – M. Claude TKACZYK

#### A donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA Mme Annick FILLON pour Mme Isabelle GIANTON Mme Patricia ALLOUCH pour M. Alain FABRI

#### Absents excusés:

M. Christophe VESTRI M. Jean-Barthélémy VAUTEL

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Du 13 décembre 2022 au 8 janvier 2023 la commune souhaite renouveler le concours d'illuminations de Noël et de crèches, organisé pour la première fois l'an dernier, intitulé « Illumin'Eze ».

Les gagnants recevront des bons cadeaux répartis comme suit :

## Pour les illuminations

Premier prix :  $500 \in$ ; Deuxième prix :  $400 \in$ ; Troisième prix :  $300 \in$ ; Quatrième prix :  $200 \in$ ; Cinquième prix :  $100 \in$ .

#### Pour les crèches de Noël

Premier prix : 500 € ; Deuxième prix : 400 € ;

#### AR Prefecture

006-210600599-20221208-DEL2022\_136TER-DE Reçu le 09/12/2022

Troisième prix : 300 € ; Quatrième prix : 200 € ; Cinquième prix : 100 €.

Ces prix sont incessibles et non modifiables. Ils ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ces bons seront valables uniquement auprès des commerces et restaurants d'Eze (06360) participant à l'Ilumin'Eze et au concours de crèches de Noël.

L'association Adele recevra une subvention de 3 000€ pour rembourser les bons cadeaux aux commerçants, une convention sera établie entre l'Adele et la commune. Ces bons seront valables chez les commerçants d'Eze jusqu'au 31 août 2023.

A la date limite de réception des bons cadeaux chez les commerçants d'Eze, au 31 août 2023, les commerçants communiqueront leur décompte à la mairie avec les devis correspondants. La mairie prendra ensuite une autre délibération afin de pouvoir les régler.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

# A LA MAJORITE, (Mme Ben Haddou vote contre, MM. Anselmi et Tkaczyk s'abstiennent)

- Valide le mode d'organisation du concours Illumin'Eze 2022;
- Accepte d'inscrire la dépense correspondante au budget principal de la commune;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

Le Maire, Stéphane CHERKT